



Nouvelle région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine

Indicateurs des régions fusionnées (à compter du 1^{er} janvier 2016)

Population totale au 01/01/2014	5 552 351 habitants	
PIB	<i>Montant brut (en M €)</i>	<i>Montant par habitant (en €)</i>
	150 297 M €	27 069 €
	<i>Montant brut (en M €)</i>	<i>Montant par habitant (en €)</i>
Budget prévisionnel (dépenses) total	2 405 M €	425 €
En part du PIB régional global (en %)		1,6%
Encours cumulé de la dette au 01/01/2014	2 101 M €	371 €

Source : INSEE ; agrégats financiers sur la base des comptes administratifs pour 2013 ; www.dgcl.gouv.fr ; calculs du chiffréur.

Note : la population utilisée dans les indicateurs par habitants est celle recensée par l'INSEE. Elle diffère légèrement de la population utilisée par la Direction générale des collectivités locales qui opère des retraitements de nature administrative. En effet, les données de la DGCL intègrent notamment les populations qui ne sont pas nécessairement résidentes de manière permanente sur le territoire. Par exemple, la population DGCL ou population « légale » ajoute notamment à la population du recensement un habitant pour chaque résidence secondaire. En effet, les résidences secondaires peuvent occasionner un surcoût au niveau d'une collectivité et la DGF est donc répartie avec cette population « étendue ». (Pour plus d'informations, cf. le site de l'INSEE, et notamment : www.adeupa-brest.fr, www.insee.fr)



Le futur exécutif régional devra composer avec des moyens limités et une dette toujours importante pour répondre aux nombreux défis économiques et sociaux qui se présentent à lui

La future région issue de la fusion des régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace constituera un ensemble fort d'environ 5,6 millions d'habitants, s'étendant sur tout le quart nord-est de la France, et dont le produit intérieur brut dépassera 150 Md€, soit près de 7% du PIB national.

Une nouvelle région au cœur de l'Europe et des échanges communautaires.

Cette nouvelle région disposera d'atouts certains. Frontalière de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Suisse, s'étendant de Charleroi au nord-ouest, à Bâle au sud-est, en passant par Luxembourg, Sarrebruck et Stuttgart, elle aura une vocation européenne affirmée, renforcée par le rôle institutionnel de Strasbourg. A cet égard, elle bénéficiera du dynamisme de certaines régions européennes d'Allemagne et du nord de l'Europe, et du travail transfrontalier qu'il induit et que facilitent les règles de circulation de l'Union européenne. Elle pourra notamment tirer parti des initiatives qui auront lieu à l'échelon européen en matière de coopération décentralisée, comme en atteste le développement de la Grande Région.

La nouvelle région bénéficiera par ailleurs d'un important réseau de métropoles. Strasbourg, Metz, Nancy et Reims maillent ainsi son territoire et apportent une force d'entraînement pour l'ensemble du territoire régional. Ce maillage est par ailleurs renforcé par les réseaux de communication qui traversent la région. Outre le réseau autoroutier qui la traverse d'est en ouest et du nord au sud, la ligne à grande vitesse du TGV Est constituera l'épine dorsale des régions ainsi fusionnées. S'ajoute à cela l'important réseau de canaux, interconnectés au niveau régional entre la Marne, la Moselle, la Meurthe et le Rhin et reliant les cours d'eau français aux importants réseaux d'Allemagne et d'Europe du nord.

A ce titre, la fusion de la Champagne-Ardenne, de la Lorraine et de l'Alsace donnera naissance à un important carrefour d'échanges européens. La région pourra tirer parti de sa position européenne en même temps que des réseaux de transport pour accélérer les flux commerciaux, depuis et vers la région, ainsi que comme région de transit des marchandises européennes.

La nouvelle région se trouvera confrontée aux défis de la reconversion industrielle et de l'emploi.

Pour autant, la région fusionnée aura à faire face à des nombreux défis. Elle devra notamment regagner en attractivité, pour faire face aux évolutions démographiques défavorables de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine et pour maintenir sur le territoire une main d'œuvre suffisamment qualifiée pour maintenir un haut niveau de création de valeur ajoutée.

L'attractivité régionale est étroitement liée à la reconversion industrielle. Très fortement touchée par le processus de désindustrialisation, la nouvelle région devra gérer la transformation de son industrie, et plus largement de son économie. Elle pourra s'appuyer sur cet héritage productif en l'orientant vers des productions à plus forte valeur ajoutée, et vers des productions plus intellectuelles tel qu'on peut actuellement l'observer avec la métropole de Strasbourg.

Enfin, la nouvelle région devra répondre au défi de l'emploi, en lien avec sa reconversion industrielle. La forte hausse observée du chômage, même dans la région riche d'Alsace pèse lourdement sur l'économie locale et l'obsolescence d'une partie de l'appareil productif régional laisse aujourd'hui une main d'œuvre aux qualifications inadaptées aux besoins actuels.



L'atteinte d'une taille critique permettra à la nouvelle région de gagner en efficacité.

Dans ce contexte, le nouvel exécutif régional pourra s'appuyer sur des moyens importants qui avoisineront les 2,5 Md€. Avec l'atteinte d'une certaine taille critique, la nouvelle région pourra gagner en efficacité dans la conduite des politiques économiques locales, sur lesquelles devrait à terme se spécialiser l'échelon régional. Ainsi, les moyens dévolus à la région dans l'enseignement, la formation professionnelle et le développement économique seront utiles pour soutenir les actions de reconversion industrielle et de création d'emplois nouveaux.

La région devra composer avec des moyens stables ou en baisse, et un endettement toujours très élevé.

La région devrait néanmoins rester dépendante des subventions de l'Etat. Le dynamisme de la fiscalité locale en Alsace ne devrait en effet pas être suffisant pour compenser la baisse ou la stagnation des recettes fiscales sur le reste du territoire régional. Les concours de l'Etat seront donc clefs pour donner à la nouvelle région les moyens de ses ambitions.

Du reste, la force de frappe financière de la nouvelle région sera limitée par son niveau d'endettement. Si la dynamique globale de l'endettement ne présente pas, à ce stade, de risque, sous réserve que les conditions d'emprunt ne se dégradent pas trop significativement, il n'en demeure pas moins que la région fusionnée fera partie des régions les plus endettées de France. Ainsi, alors que la capacité moyenne de désendettement en France atteint 3,9 ans, celle de la nouvelle région devrait dans un premier temps s'établir à 5,5 ans. Les efforts de réduction de l'endettement se traduiront donc par des moyens en moins pour les politiques publiques régionales.